

ATLAS

des PAYSAGES
de la Vienne



Dossier de presse

ATLAS des PAYSAGES

de la Vienne

Cenon-Sur-Vienne

Mai 2024



SOMMAIRE

CONTEXTE	3
UN OUTIL DE CONNAISSANCE	4
<i>UNE UTILITÉ MULTIPLE</i>	5
LA RÉALISATION	6
SUIS-JE CONCERNÉ ?	7
LES UNITÉS PAYSAGÈRES	9
LE SITE INTERNET	10
LE LIVRE GUIDE	11



Le Département de la Vienne s'engage dans l'identification et la qualification de l'ensemble de ses paysages en se dotant d'un outil de connaissance accessible à tous : **L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA VIENNE**

CONTEXTE

Le Département de la Vienne souhaite, avec le plan SEVE (Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement) contribuer à l'effort collectif pour l'environnement, la lutte et l'adaptation au changement climatique. L'importance des enjeux environnementaux et climatiques est particulièrement significative dans le contexte actuel. En effet, il apparaît un besoin sociétal de faire évoluer les modes de fonctionnement, pour une meilleure qualité de vie.

Il s'agit donc de préserver et de promouvoir les richesses et ressources de notre territoire, pour en renforcer l'attractivité économique, touristique et résidentielle, dans l'idée d'un **patrimoine commun** à tous les habitants de la Vienne.

Pour cela, l'angle de l'analyse paysagère permet d'appréhender de manière globale l'ensemble des composantes, des dimensions d'un territoire. Afin de pouvoir **utiliser les paysages comme outil d'analyse et d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire**, il est d'abord nécessaire de comprendre et de partager un diagnostic des paysages de la Vienne.

Or, la Vienne figure parmi les départements de Nouvelle-Aquitaine pour lesquels les éléments de connaissance et de caractérisation des paysages sont anciens. L'Atlas des paysages de Poitou-Charentes, réalisé à l'échelle de l'ancienne région, date de 1999.

L'actualisation d'un Atlas des paysages est notamment liée au **caractère évolutif des paysages**. En effet, ils vivent, évoluent et se transforment dans leurs cycles naturels et sous l'impulsion des actions de l'Homme. Ce travail rend compte des évolutions et identifie les nouveaux enjeux.

Par ailleurs, les progrès méthodologiques, les évolutions technologiques et les cadres des politiques du paysage ont évolué. De nouvelles connaissances sont nécessaires, et de nouvelles investigations, analyses et diffusions sont possibles. Ces aspects encouragent également l'actualisation des Atlas de paysages.

De plus, l'**échelle départementale**, privilégiée par l'Etat, permet d'engager des réflexions plus approfondies, d'appréhender avec plus de détails la diversité des paysages, les enjeux spécifiques à des micro-territoires, permettant ainsi la mise en œuvre d'une stratégie locale de mise en valeur ou de protection des paysages.

La Région Nouvelle-Aquitaine a soutenu à hauteur de 40 000 euros la réalisation de cet atlas. Elle soutient ainsi la réalisation d'atlas des paysages dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine. Ces atlas proposent des approches systémiques mêlant les enjeux environnementaux, économiques, sociaux.

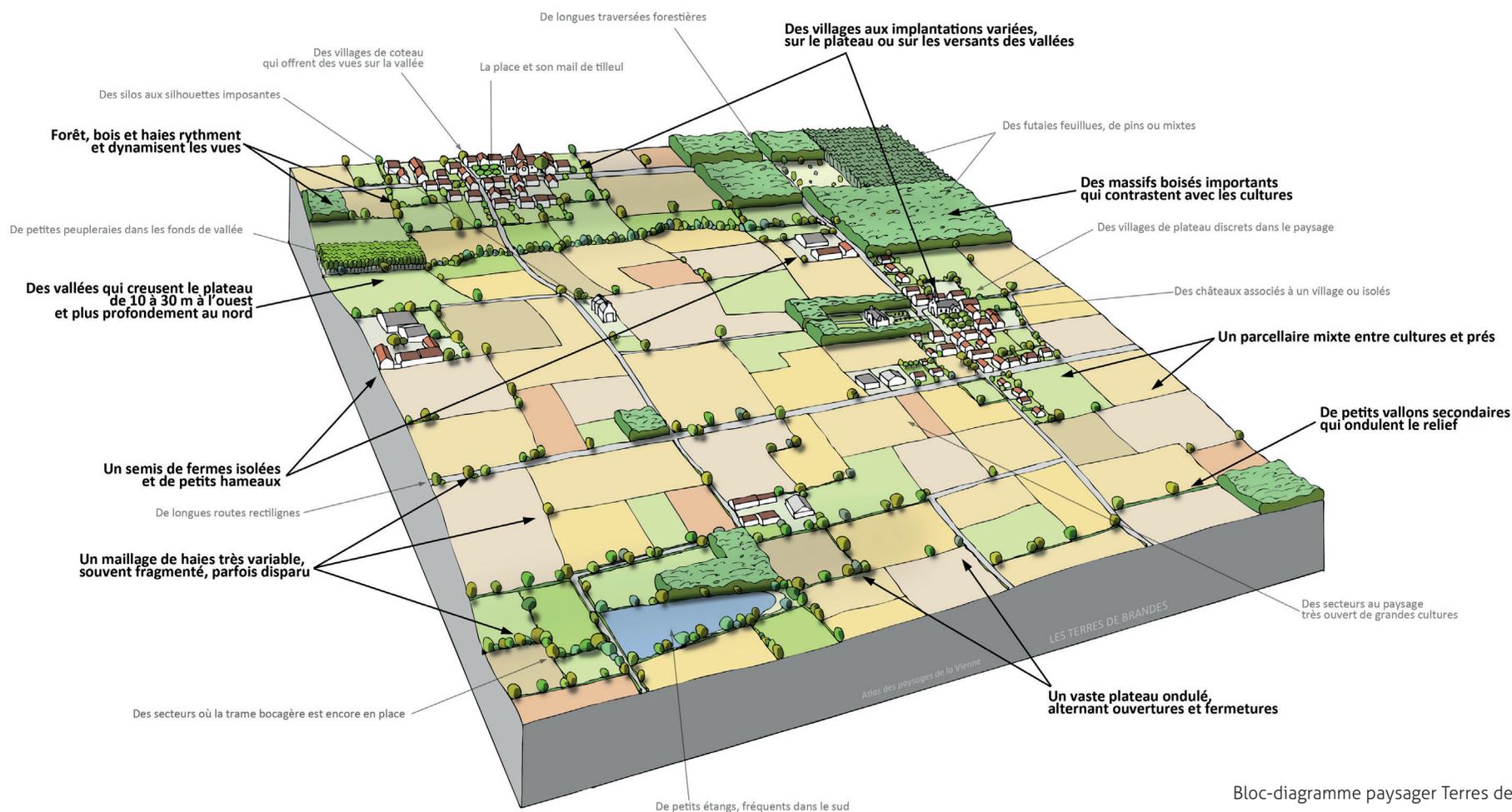
« *Les Atlas de paysages sont des projets fédérateurs pour les territoires, permettant à chacun une meilleure appropriation du patrimoine qui nous entoure et suscitant ainsi l'envie de le préserver et valoriser.* », Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.



L'Atlas des paysages vise à **décrire tous les paysages d'un territoire, de ceux du quotidien aux plus remarquables**. Il s'agit d'un outil de connaissance qui permet de comprendre les structures paysagères, d'en saisir leurs évolutions et leurs valeurs.

La connaissance des paysages s'appuie sur trois concepts :

- les unités paysagères (partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager)
- les structures paysagères (traits caractéristiques d'un paysage)
- les éléments de paysage (éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage)



Bloc-diagramme paysager Terres de Brandes

Un Atlas des paysages a donc pour principal objectif d'identifier, de caractériser et de qualifier tous les paysages de son aire d'étude. Il rend compte de la singularité de chaque paysage, de la façon dont ce paysage est perçu et a été façonné, et de la manière dont il évolue. Il permet de définir les principaux enjeux du paysage, même s'il ne comporte pas de préconisation.



UNE UTILITÉ MULTIPLE

L'Atlas de paysages constitue un outil de connaissance et bien plus. Il est non seulement un **préalable à la formulation des objectifs de qualité paysagère**, et un outil qui permet d'**aménagement des territoires en meilleure connaissance de cause** ; mais il est également un formidable outil pour **rassembler les regards autour de ce qui fait partie de notre patrimoine commun**.

Il est évident que la prise en considération des paysages dans l'aménagement du territoire suppose de bien les connaître. Chaque acteur engagé dans l'aménagement ou le développement des territoires doit pouvoir prendre en compte les paysages et participer à leur protection, leur gestion ou leur aménagement.

L'Atlas des paysages est un outil de connaissance et de sensibilisation, qui répond à ces besoins.



LA RÉALISATION



Atelier à Montreuil-Bonnin

L'étude s'est effectuée en arpentant le département et en rencontrant les acteurs du paysage (habitants, élus, associations,...). Elle est le fruit d'un travail coopératif entre le bureau d'études, le Département de la Vienne (maître d'ouvrage), l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le CEN-NA (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine) et le CAUE86 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne).

Le Département de la Vienne a confié l'animation de la démarche au CAUE86 qui a assuré le suivi, l'aide à la conduite d'étude et la formalisation du cahier des clauses techniques particulières. Le CEN-NA a collaboré à la mise en œuvre aux côtés du CAUE.

Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre le projet depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'à la diffusion de l'Atlas. Il est composé de Conseillers Départementaux, de représentants de l'Etat, et d'élus représentant les sept intercommunalités du département.

Parallèlement, un **comité scientifique et technique** de suivi a été créé. Il est composé de techniciens experts, à savoir des représentants d'associations, structures ou organismes pouvant soutenir et coopérer au projet en apportant leur expertise.



Atelier à Monts-Sur-Guesnes



Atelier à Sillars

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Un Atlas des paysages s'adresse à l'ensemble des acteurs du paysage. L'un des principaux objectifs de cet outil est de servir les projets liés au cadre de vie, en éclairant les choix de ces acteurs.

En se dotant de cet outil, le département de la Vienne acquiert donc la connaissance des paysages nécessaire à la construction de projet de territoire et à l'éclairage des choix des acteurs du paysage.



QUI SONT LES ACTEURS DU PAYSAGE ?

Élus, professionnels de l'aménagement, de l'environnement, de l'agriculture, du tourisme, enseignants, associations et plus largement tout **citoyen** (sensible à la question du paysage et désireux de mieux connaître les paysages qui l'entourent).



- **Elus :**

Les collectivités peuvent s'appuyer sur ce document de référence pour les guider dans leurs choix ou leurs orientations. De plus, le paysage faisant parti du patrimoine commun, il doit être pris en compte par l'autorité publique qui a des objectifs de qualité paysagère. L'Atlas des paysages fournit pour cela un socle de connaissances argumentées pour formuler des politiques sur le paysage.

- **Acteurs du territoire :**

tels que les professionnels de l'aménagement, de l'environnement, de l'agriculture, du tourisme... L'aménagement du territoire résulte d'un ensemble d'actions qui peuvent influencer le devenir des paysages. Sensibiliser ces publics qui contribuent à façonner les paysages est un autre objectif de l'Atlas des paysages. Cette sensibilisation encourage la prise de conscience du rôle de chacun dans l'avenir des paysages et leur prise en compte dans les diverses actions pouvant influencer sur sa transformation.

- **Tout citoyen :**

Le devenir des paysages concerne l'ensemble des populations. Chacun(e) contribue par ses actions à faire évoluer les paysages qu'il habite ou même qu'il ne fait que traverser... Il est donc précieux de comprendre de quoi ils sont faits pour en prendre soin, les mettre en valeur, et les faire évoluer.

De plus, de nombreuses études ou analyses touchant aux paysages sont menées chaque année. L'Atlas des paysages permet de mettre à disposition un ensemble d'informations pouvant être réutilisées dans celles-ci.



UNITÉS PAYSAGÈRES

Avec une géographie toute en finesse, la Vienne ne présente pas de grandes ruptures dans ses paysages. Les unités paysagères et leurs délimitations reprennent des limites et dénominations déjà reconnues localement. Le passage entre 2 unités paysagères se réalise alors en douceur avec des transitions plus ou moins longues.

Les **9 UNITÉS PAYSAGÈRES** de la Vienne :

- Loudunais,
- Plaine de Neuville,
- Châtelleraudais,
- Terres de Brandes,
- Vallée de la Vienne,
- Vallée du Clain,
- Vallées de la Creuse et de la Gartempe,
- Terres Rouges Bocagères,
- Bocage Montmorillonnais

Chaque unité paysagère se présente de la même manière, avec le diagnostic détaillé et les enjeux liés :

- > portrait général
- > zooms sur les paysages urbains, les repères géographiques, et les représentations culturelles
- > dynamiques (évolutions) et enjeux



LE SITE INTERNET

Après 2 années de travail, l'Atlas des paysages de la Vienne voit le jour à travers un site Internet dédié :

www.atlas-de-paysages.lavienne86.fr

Ce format numérique est l'**outil de référence**. Support de vulgarisation et d'appropriation des paysages du département, pour l'ensemble des usagers et des acteurs du territoire, il contient l'ensemble des contenus de l'étude avec un accès facile et pédagogique.

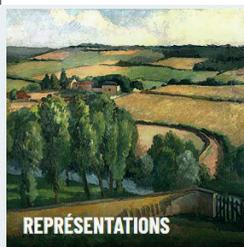


7 RUBRIQUES

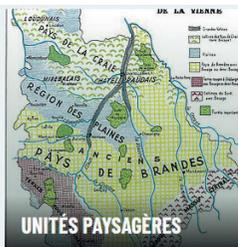
L'accès aux informations se présente à travers 7 rubriques, en fonction de ses centres d'intérêts ou de son questionnement avec une double approche : territoriale (unités paysagères) ou thématique.



DÉCOUVRIR



REPRÉSENTATIONS



UNITÉS PAYSAGÈRES



ENJEUX PAYSAGERS



EN SAVOIR PLUS



LIEUX PARTICULIERS



VOUS AVEZ DIT PAYSAGE ?

- > DÉCOUVRIR : éléments généraux et historiques sur les paysages du département par thématiques
- > REPRÉSENTATIONS : iconographie des paysages de la Vienne
- > UNITÉS PAYSAGÈRES : descriptif de 9 unités paysagères et 15 sous-unités
- > ENJEUX PAYSAGERS : schémas et descriptifs des enjeux paysagers, portrait sensible des paysages avec les habitants (suite aux ateliers du printemps 2023)
- > EN SAVOIR PLUS : coups de projecteur sur des thématiques
- > LIEUX PARTICULIERS : descriptifs de sites emblématiques
- > VOUS AVEZ DIT PAYSAGE ? : définition, vocabulaire et approche sensible du paysage, évolution des paysages

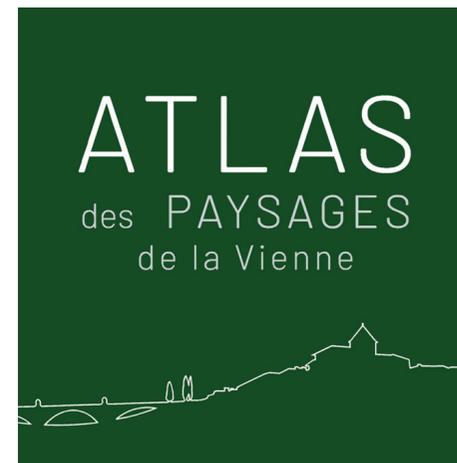


Un second support viendra compléter le site Internet au second semestre 2024, avec un **objectif pédagogique et de rayonnement du département**.

Il s'agit d'un ouvrage synthétique, type « guide de voyage », illustré et didactique, édité à l'attention du grand public, qui pourra facilement se l'approprier. Il sera un moyen de valoriser le territoire et de sensibiliser les habitants aux paysages de leur département.



Neuville-De-Poitou



www.atlas-de-paysages.lavienne86.fr

DOSSIER DE PRESSE

Mai 2024

CONTACTS PRESSE

Département de la Vienne

Audrey Voisin

06 42 97 26 48

05 49 55 66 97

avoisin@departement86.fr

CAUE 86

Adeline Courtois

06 31 75 54 38

05 49 49 91 83

adeline.courtois@caue86.fr

© illustrations et photos : Atlas des paysages de la Vienne